

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 15 juin 2022 à 18h30 à Perroy

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Perroy pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021
3. Assermentations
4. Présentation du professeur Aurèle Parriaux sur les conséquences du réchauffement sur les sources
5. Communications du bureau
6. Communications du CODIR
7. Elections statutaires
8. Préavis N° 08/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 553'200.00 pour la démolition du réservoir de Montbenay et le réaménagement de la station de pompage de l'Oasis
9. Préavis N° 09/2021-2026 relatif aux comptes 2021
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : MM. Kurt Muller, Olivier Roth, Luc Pellet, Didier Haldimann, Martial Besson
Suppléants : Mme Laurence Pinel, M. Nicolas André
Délégation variable : Mme Valérie Schlup, MM. Roland Widmer, Cédric Chabloz, Robin Mani, Gérald Groux, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Christian Hay
Suppléants : Mme Coralie Pache, M. Raphaël Parmelin
Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard-Houriet, Viviane Subri, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : Mme Isabelle Gachet, MM. Colin Compondu, Régis Widmer, Philippe Parmelin, Andreas Meyer
Suppléants :
Délégation variable : Mme Binia Ris, MM. Michel Martin, Jean-Michel Dumartheray, Hans-Peter Brunner
Suppléants : MM. Pierre Wavre, Bastien Suardet, Sébastien Miaz
Comité de direction : M. Francis Mondoux

Absents :

Délégation fixe : Mme Cécile Rod, M. Raphaël Gonzalez
Suppléants : Mme Florence Pernet, MM. Raymond Dufour, Loïc Haldimann
Délégation variable : MM. Xavier Paternot, Baptiste Conti
Suppléants : Mme Lucia Suvà, MM. Lancelot Frick, Michel Gfeller, Tanguy Rolaz, Pierre-Yves Bassin
Comité de direction : Mme Margareth Ruchti

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Nous avons reçu la démission de M Michel Martin. La Commune d'Allaman n'a pas encore désigné de remplaçant.

Mme Coralie Pache et M. Gérald Groux sont appelés et solennisent la promesse légale.

4. Présentation du professeur Aurèle Parriaux sur les conséquences du réchauffement sur les sources

M. Aurèle Parriaux était professeur de géologie à l'EPFL. Il a enseigné la géologie aux ingénieurs civils et aux ingénieurs en environnement pendant une vingtaine d'années. Actuellement, il travaille comme expert-conseil pour des collectivités publiques et il collabore avec des bureaux d'ingénieurs.

M. Aurèle Parriaux fait d'abord un constat de ce qui se passe, puis il donne quelques pistes pour prendre des mesures pour la distribution d'eau. Il donne une notion du cycle de l'eau, puis la répartition de l'eau depuis la surface dans le sous-sol. Ensuite il parle des nappes du pied du Jura et enfin du changement climatique et ses effets sur les eaux souterraines.

Si des membres sont intéressés, M. Aurèle Parriaux a publié un livre : Géologie - Bases pour l'ingénieur, qui a obtenu le prix Roberval. En cas de questions, les membres peuvent le contacter par e-mail : aurele.parriaux@epfl.ch

5. Communications du bureau

La prochaine séance se tiendra le 7 décembre 2022 à 18h30. Le lieu n'est pas encore connu.

M. Luc Pellet donne lecture de la lettre de démission de M. Michel Martin. Sa démission prend effet au 31 mai 2022. La commune d'Allaman devra désigner un remplaçant lors de son prochain conseil.

6. Communications du CODIR

Mme Myriam Gaillard-Houriet avise l'assemblée que le SIDERE a signé un contrat de cybersécurité avec la société T2i, société qui s'occupe déjà de l'informatique du SIDERE. Ce contrat inclut la surveillance du darkweb, une évaluation des risques, la formation et la sensibilisation du personnel et une surveillance directe du réseau et des infrastructures avec une sécurisation constante des données. Ce contrat est déjà en place, le personnel a eu les premiers cours.

M. François Delafoge signale qu'après plusieurs séances, le SDIS Etraz a accepté d'utiliser l'application de l'entreprise Pilet pour l'ouverture des vannes incendies. L'application développée par l'ECA nous aurait coûté CHF 30'000.00, celle de l'entreprise Pillet est facturée CHF 4'300.00. M. François Delafoge précise que Pilet est l'entreprise qui fait la télégestion depuis de nombreuses années dans nos réservoirs. C'est une entreprise avec laquelle le SIDERE collabore beaucoup et qui donne pleinement satisfaction.

Le nouveau réservoir de Champ-Jaillet est actuellement en service. L'ancien a été vidé, une ouverture a été percée dans les murs, il a été nettoyé et remis en service au vu de la sécheresse de ces derniers jours. Il sera vidé après les vendanges pour permettre de refaire l'étanchéité.

Au niveau du réservoir du Signal, les travaux sont terminés, une porte d'accès a été créée, les ouvertures supérieures condamnées. Il est en service, alimenté par pompage depuis la Croix-de-Luisant ou par

Monthion, au travers d'une vanne Clayton. Le puits de l'Ézilière sera restitué à la Commune de Gimel par l'intermédiaire de la Commune de Perroy qui en est propriétaire.

Le raccordement au réseau du réservoir de Mont-Dessus a été réalisé par un forage dirigé. Il reste encore beaucoup d'écoulement d'eau à l'aval comme à l'amont du réservoir. Après le raccordement définitif, nous allons procéder à quelques sondages pour en connaître les causes.

En ce qui concerne la source du Rosey, la construction et la mise en place se font par havage du puits. Les anneaux de 6 mètres de diamètre sont coffrés et coulés les uns sur les autres. Chaque anneau pèse 40 tonnes. A chaque étape, une pelle est descendue dans le puits et excave sous le couteau du premier anneau qui s'enfoncé par son propre poids. Au premier anneau l'eau était là. Pour éviter de noyer le puits, il faut pomper 24h/24, ce qui est plutôt bon signe. Trois anneaux ont suffi pour atteindre la couche de molasse. Nous sommes à environ 11 mètres de profondeur. La prochaine étape sera le forage des drains horizontaux. Si des membres sont intéressés à voir les travaux, ils se déroulent le mercredi matin à 10h30. Par mesure de sécurité, le chantier est clôturé en dehors des heures de travail. Le chantier est actuellement fermé, il reprendra le 15 août.

7. Elections statutaires

M. Luc Pellet est réélu président du Conseil intercommunal par acclamation.

Le vice-président, M. Michel Martin, étant démissionnaire, il y a lieu d'élire son remplaçant. M. Steve Jaquier est élu vice-président du Conseil intercommunal par acclamation.

Sont élus tacitement scrutateurs : MM. Raphaël Gonzalez et Christian Hay.

Sont élus tacitement scrutateurs suppléants : MM. Régis Widmer et Tanguy Rolaz

Sont élus tacitement à la commission de Gestion : Mme Isabelle Gachet, MM. Christian Hay, Daniel Bovy et Martial Besson. M. Kurt Muller est élu en remplacement de M. Michel Martin.

Sont élus tacitement à la commission des Finances : Mme Valérie Schlup, MM. Andréas Meyer, Steve Jaquier, Raphaël Gonzalez et Hans-Peter Brunner.

Sont élus tacitement à la commission Technique : MM. Rolf Keller, Robin Mani, Bernard Graber, Cédric Chabloz et Philippe Clerc.

8. Préavis N° 08/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 553'200.00 pour la démolition du réservoir de Montbenay et le réaménagement de la station de pompage de l'Oasis

M. Claude Molteni donne lecture des conclusions du Comité de direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Marc Dvorak précise qu'il s'agit de la finalité du système de pompage de l'ensemble de la distribution du SIDERE. Tous les systèmes de pompage sont neufs, à l'Ouest comme à l'Est. Il restait un dernier pompage à réaliser, car le réservoir de Montbenay est obsolète. Il a donc été décidé de supprimer ce réservoir et de créer une deuxième cuve à Champ Jaillet. Le projet prévoit le démontage du réservoir et le remplacement des pompes dans la station de pompage de l'Oasis et la suppression de l'étage intermédiaire de pompage. La Commune de Mont-sur-Rolle sera alimentée directement par Champ Jaillet. Le réservoir de Montbenay appartient à la Commune de Rolle. Le Canton impose la démolition de l'ouvrage. Un particulier est intéressé à garder ce réservoir, mais c'est à la Commune de Rolle de faire la demande de dérogation au Canton. C'est pourquoi le SIDERE doit tenir compte du coût de la

démolition dans le budget. La démolition n'est pas complète. On enlève jusqu'à un mètre de béton, puis on perce le fond, on y amène des matériaux et on restitue la parcelle telle quelle au propriétaire.

M. Cédric Panchaud demande pourquoi on ne démolit pas le réservoir entièrement. M. Marc Dvorak explique qu'il s'agit de matériaux inertes et que de tout enlever nécessiterait un décapage sur une énorme largeur et coûterait beaucoup trop cher. Le réservoir est rempli de terre et seule la partie « mur » reste en place. M. Bernard Graber précise que tous les matériaux qui restent n'amènent aucune pollution. M. Marc Dvorak signale encore que tous les passages de mur et la tuyauterie sont démontés.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 08/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 553'200.00 pour la démolition du réservoir de Montbenay et le réaménagement de la station de pompage de l'Oasis
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 553'200.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 553'200.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 15 juin 2022.

9. Préavis N° 09/2021-2026 relatif aux comptes 2021

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Martial Besson donne lecture des conclusions de la Commission de gestion.

M. Cédric Panchaud demande pour quelle raison le SIDERE a acheté de l'eau. M. François Delafoge répond que l'on achète l'eau des sources des Communes à 10ct/m³ et on achète également de l'eau à Essertines-sur-Rolle.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 09/2021-2026 du Comité de Direction relatif aux comptes 2021
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes de l'exercice comptable 2021 tels que présentés, soit :
 - o Le bilan au 31.12.2021
 - o Le compte de fonctionnement au 31.12.2021
- de décharger le Comité de direction de son mandat pour l'exercice 2021

- de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'exercice 2021

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 15 juin 2022.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Christian Hay remercie de la réponse pour la cybersécurité. Il a cru comprendre qu'un rapport avait été établi et souhaite que le rapport soit soumis soit aux membres de Conseil intercommunal, soit à la commission de gestion. Mme Myriam Gaillard-Houriet répond qu'ils vont faire une évaluation des risques, mais qu'aucun rapport n'a été établi pour le moment. M. Thierry Cuénod précise qu'apparemment, tout n'est pas encore en place. Le matériel est difficile à obtenir. La sensibilisation des employés est en cours, ainsi que la surveillance et la mise à jour des ordinateurs. Un retour sera fait au bout de six mois ou une année d'exploitation. Mme Myriam Gaillard-Houriet suggère que le rapport d'évaluation des risques soit transmis dès réception. M. Christian Hay insiste sur le fait qu'un rapport écrit et détaillé est nécessaire. Le CODIR prend note de la demande et demandera un rapport à T2i.
- M. Cédric Panchaud demande pourquoi la source située au lieu-dit « Les Petits Sapins » à Rolle n'est pas utilisée. M. Marc Dvorak répond que cette source se situe dans le centre de Rolle comprenant des constructions en zone S1, S2 et S3. Le tennis se situe en bordure de la zone S1. Si l'on veut maintenir cette source, le tennis doit disparaître à court terme. De plus, cette source contient environ 20x la norme de chlorothalonil. Une demande a été faite auprès du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) pour abandonner cette source. Si on veut réhabiliter cette source, il se peut que nous devions donner un rapport hydrologique. La remise en route de cette source sera très difficile. Son coût d'exploitation serait trop élevé.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h15.

Les décisions suivantes sont approuvées par l'assemblée, à l'unanimité :

Dans sa séance ordinaire du 15 juin 2022 à Perroy, le Conseil intercommunal du SIDERE a :

- approuvé le préavis N° 08/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 553'200.00 pour la démolition du réservoir de Montbenay et le réaménagement de la station de pompage de l'Oasis
- approuvé le préavis N° 09/2021-2026 relatif aux comptes 2021

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand